

Cour d'Appel de Paris

Tribunal judiciaire de Créteil

Jugement prononcé le : [REDACTED]
13-1 chambre correctionnelle
N° minute : [REDACTED]

Extrait des minutes du greffe
du Tribunal Judiciaire de Créteil

N° parquet : [REDACTED]

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Créteil le [REDACTED]
MILLE VINGT-DEUX,

composé de Madame BARRIERA Anne, vice-président, présidente du tribunal
correctionnel désignée conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du
code de procédure pénale.

Assistée de Madame SAYAH Samia, greffière,

en présence de Madame SALHI Rislaine, substitut placé,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et
poursuivant

ET

Jugé et opposant

[REDACTED]

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de PARIS (G59),

Prévenu du chef de :

DELIT DE FUITE APRES UN ACCIDENT PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE
TERRESTRE faits commis le 21 août 2019 à 09h10 à CHEVILLY LARUE

RELAXE [REDACTED] ; des fins de la poursuite ;
et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE



Pour copie certifiée conforme

Créteil, le 18 SEP. 2023

LA PRESIDENTE

